

RAPPORT ANNUEL 2020

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services



temp**service**

12 décembre 2018

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Rapport d'activité – Application	4
Rapport d'activité – Formation continue	10
Rapport d'activité – Tempcare	12
Rapport de la commission de recours	13
Rapport de la commission des finances	15
Annexes	18
RAPPORT FINANCIER ANNUEL	19

La Commission Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS) / le comité de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services (AFPL)

En 2020, le conseil de la CPSLS s'est réuni à six reprises. Il a préparé le travail du comité et de la commission. La CPSLS s'est réunie, quant à elle, à sept reprises, dont une séance extraordinaire. En début d'année, elle a concentré ses efforts sur le projet Equal Minimum Pay qui avait été lancé par les partenaires sociaux fin 2018. Le projet a été suspendu en mars 2020 en raison de divergences majeures entre les partenaires sociaux. Et l'accent a été mis sur les négociations de la nouvelle CCT Location de services. Étant donné que les négociations portant sur la nouvelle CCT ont également entraîné jusqu'à la fin du mois d'octobre, la CPSLS a dû faire face à l'éventualité d'une situation sans CCT et, en particulier, aux conséquences pour la solution de branche avec les assureurs d'indemnités journalières de maladie (tempcare). C'est la raison pour laquelle une séance extraordinaire de la CPSLS a été organisée. La CPSLS a constitué un nouveau groupe de travail sur l'exécution (voir rapport tempcontrol). Et le groupe de travail sur la formation continue (voir rapport temptraining) a poursuivi ses travaux. A partir de mars, respectivement au mois de mai 2020, en raison de la pandémie du corona, les séances de la CPSLS et du Comité se sont tenues par vidéoconférence.

La CPSLS a également traité diverses demandes d'interprétation de la CCT Location de services formulées par les CPPR et de tiers. Le groupe de travail "live-in" a été réactivé. Il s'est chargé de préciser l'application de la CCT Location de services dans ce domaine. L'intégration de la location de services dans le système d'information Alliance construction (SIAC) est un autre sujet que la CPSLS a été amenée à examiner régulièrement. Étonnamment, la CPSLS a été confrontée en octobre au sujet du salaire minimum dans le canton de Genève et de sa mise en œuvre dans le secteur de la location de services. En fin d'année, la CPSLS a dû réagir à la perte du procès en première instance contre une société de location de services en ce qui concerne les contributions d'exécution. Elle a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision du tribunal de commerce du canton de Zurich. A ce jour (27 avril 2021), la procédure est toujours en cours. La même société de location de services a été la seule à faire opposition auprès du SECO contre la déclaration de force obligatoire de la nouvelle CCT Location de services, ce qui signifie que la CPSLS a également été amenée à traiter de la procédure d'opposition. Cette opposition a depuis été rejetée et l'actuelle CCT Location de services a été déclaré de force obligatoire générale à partir du 1^{er} mars 2021.

L'impact surprenant et important des mesures d'économie qui ont été introduites en 2016 en ce qui concerne les subventions à la formation continue, d'une part, et la croissance supérieure à la moyenne de la branche du travail temporaire, d'autre part, ont conduit à une bonne situation financière pour l'association. Les modifications du règlement demandées par la CPSLS, qui ont conduit à certains assouplissements des conditions d'éligibilité au fonds de formation continue temptraining, ont commencé à produire leurs effets. En outre, d'autres mesures ont été adoptées dont les effets se sont fait sentir au premier trimestre 2021. La bonne situation financière du fonds lui permet de compenser le manque à gagner dû à la crise liée à la pandémie du corona sans avoir à prendre de mesures de réduction des coûts.

Commission professionnelle Paritaire Suisse de la Location de Services (CPSLS), état au 31.12.2020

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Fischer-Rosinger	Myra	swisstaffing	Présidente, Représentante des travailleurs
Aeby	David	Unia	Vice-président, Représentant des employeurs
Polito	Véronique	Unia	Représentante des travailleurs
Elmer	Hannes	Société des employés de commerce	Représentant des travailleurs
Regotz	Mathias	Syna	Représentant des travailleurs
Macula	Korab	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)
Droz-dit-Busset	Olivier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Schneuwly	Yves	Swisstaffing	Représentant des employeurs
Eichenberger	Michel	swisstaffing	Représentant des employeurs
Bock	Beatrix	Kessler & Co AG	Représentante du secrétariat tempcare (responsable)
Rennenkampff	Kaj	Unia	Représentant du secrétariat tempcontrol (responsable)
Trenna	Claudio	swisstaffing	Représentant du secrétariat temptraining (responsable)
Campanello	Bruna	Unia	Membre remplaçant
Häberli	Christoph	Unia	Membre remplaçant
Eicher	Boris	swisstaffing	Membre remplaçant
Osterfeld	Marius	swisstaffing	Membre remplaçant
		KPMG	Organe de révision

Rapport d'activité – Application

Situation initiale

En 2020, l'activité de contrôle a été maintenue à un niveau élevé malgré la crise liée à la pandémie du corona. En outre, des efforts supplémentaires ont été déployés pour affiner la normalisation et l'amélioration du processus de contrôle. Par exemple, les modèles de rapport de contrôle et de décision ont été améliorés et précisés avec la contribution des trois régions linguistiques. Le développement des instruments de contrôle est un processus d'amélioration continue (PAC). Cela se traduit par des rapports de contrôle améliorés et standardisés, qui bénéficient d'un haut niveau d'acceptation par les entreprises contrôlées. En conséquence, non seulement le taux de recours que le taux de notification de recours continuent de baisser.

En 2020, les secrétariats des CPPR ont de nouveau été confrontés à de nombreuses demandes de renseignements concernant la CCT Location de services.

En 2020, 178 (20%) des 893 entreprises soumises à la CCT ont été contrôlées.

Service d'encaissement

Le service d'encaissement s'est surtout chargé du traitement de cas particuliers où la soumission devait être clarifiée de manière plus approfondie. De plus en plus, d'autres domaines pour lesquels la délimitation avec la location de services devait être clarifiée apparaissent. Outre le secteur informatique et les entreprises privées Spitex, il s'agit maintenant d'entreprises qui mettent à disposition des employés dans le domaine de la "Legal-Compliance" et où la démarcation entre mandat et location de services est difficile.

Groupe de travail Application

La CPSLS a constitué un groupe de travail sur l'application avec le mandat suivant :

- élaboration d'une stratégie de contrôle basée sur le risque
- extension / renouvellement des accords de collaboration avec d'autres commissions mixtes
- coopération avec les contrôles du marché du travail (accent mis sur les contrôles sur place)
- procédure pour éviter les erreurs et la marge d'interprétation sur tempdata en fonction des négociations de CCT : examen des conséquences de l'EMP/ET pour tempdata et l'application.

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 2 septembre 2020 et a abordé lors de cette séance les accords de collaboration avec d'autres commissions mixtes et le développement de la stratégie basée sur le risque. L'élaboration de la stratégie fondée sur le risque a également fait l'objet de trois séances supplémentaires.

Secrétariat d'application, secrétariats des CPPR

Le secrétariat d'application et les trois secrétariats des CPPR n'ont pas connu de modifications en termes de personnel. En 2020, le secrétariat d'application a été principalement occupé à clarifier les conditions de soumission et la nouvelle base de données CCT. La nouvelle base de données CCT dotée d'une nouvelle interface et d'un nouveau site Internet tempdata.ch a été lancée avec succès en octobre 2020. La base de données est désormais à la pointe de la technologie et nous permet de prendre de nouvelles mesures de développement. En outre, nous avons pu accueillir de nouveaux utilisateurs de données de l'interface. L'équipe tempdata a administré en parallèle les deux bases de données de septembre 2020 à février 2021. Elle a également maîtrisé avec succès l'introduction sur les deux bases de données du salaire minimum genevois.

Secrétariat d'application

Direction	60%
Administration	320%
Coll. spécialisés	300%
Pôle juridique	240%
Encaissement	100%

CPRA

Direction	100%
Coll. juridique	170%
Secrétariat	200%

CPRR

Direction	100%
Secrétariat	100%

CPRT

Direction	20%
Coll. juridique	60%
Secrétariat	100%

Commission Paritaire Régionale de la suisse Alémanique (CPRA)

La CPRA a tenu sept séances en 2020. A partir d'octobre 2020, Manuel Kämppler et Christian Trunz ont rejoint la commission en tant que représentants des employés pour remplacer les membres Andreas Giger-Schmid et Kurt Emmenegger (représentants Unia). Le nombre de dossiers en cours a encore été réduit en 2020. En 2020, la CPRA a également organisé des sessions de formation de ses contrôleurs.

Fin 2020, la CPRA était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cornu	Roman	swissstaffing	Président, Représentant des employeurs
Klaus	Beatrice	tempcontrol	Secrétaire
Bischofberger	Felix	SEC Est	Représentant des travailleurs
jusqu'en août 2020 Giger-Schmid	Andreas	Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
jusqu'en août 2020 Emmenegger	Kurt	Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
à partir d'octobre 2020 Kämppler	Manuel	Unia Aarau / nord-ouest de la Suisse	Représentant des travailleurs
à partir d'octobre 2020 Trunz	Christian	Unia Zurich-Schaffhausen	Représentant des travailleurs
Arifaj	Bajram	Syna	Représentant des travailleurs
Christen	Daniel	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Gähme	Anke	Unia Suisse orientale - Grisons	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Dupont	Alain	swissstaffing	Représentant des employeurs
Erismann	Reto	swissstaffing	Représentant des employeurs
Hügli	David	swissstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2020

Décisions de contrôle prises	121
Rapports de contrôle reçus	103
Décisions notifiées	122*
Peines conventionnelles prononcées	71
Recours déposés	29
Procédures clôturées	113

*(dont 12 décisions ayant pour objet des demandes de réexamen ainsi que des décisions portant sur les peines conventionnelles)

Commission Paritaire Régionale Romande de la location de services (CPRR)

En 2020, la CPRR s'est réunie à sept reprises, dont trois fois par visioconférence. En Suisse romande, en raison de la crise sanitaire, l'intensité des contrôles a été réduite.

Fin 2020, la CPRR était composée comme suit :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Cambria	Serena	swisstaffing	Présidente Représentant des employeurs
Dévaud	Mathilde	Secrétariat CPRR	Secrétaire
Zufferey	Francine	Unia Valais	Représentante des travailleurs
Landry	Abdeslam	Unia Vaud	Représentant des travailleurs
Glayre	Melanie	Syna Fribourg	Représentante des travailleurs
Jaquet	Virginie	Employés Suisse	Représentante des travailleurs
Lena	Rebecca	Unia Jura	Représentante des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Wirthner	Louis	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Lang	Gautier	swisstaffing	Représentant des employeurs
Knösel	Thomas	swisstaffing	Représentant des employeurs
Suter	Urs	Swisstaffing	Représentant des employeurs

Activité en 2020

Décisions de contrôle prises	41
Rapports de contrôle reçus	38
Décisions notifiées	34
Peines conventionnelles prononcées	11
Recours déposés	4
Procédures clôturées	38

Commission Paritaire Régionale du Tessin de la location de services (CPRT)

Au cours de l'année 2020, la CPRT s'est réunie à quatre reprises. Elle a traité des dossiers en cours. Et elle a analysé des questions plus complexes nécessitant une étude plus approfondie. Les décisions de la commission et les rapports de contrôle font référence à plusieurs reprises à différentes périodes de contrôle et à plusieurs années antérieures.

La pandémie de Covid-19 et les restrictions obligatoires qui ont été mises en place au printemps 2020 dans notre région ont eu pour effet, pour une période prolongée, l'interruption des contrôles de routine. Cependant, au prix de grands efforts, le temps perdu a été rattrapé en fin d'année grâce à un effort opérationnel intense. Comme d'habitude, la CPRT a agi de manière proactive en tant que personne de contact de la CCT dans la région en répondant rapidement aux sollicitations externes et aux demandes d'information.

Fin 2020, la CPRT était composée comme suit:

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Guggiari	Sharon	swissstaffing	Présidente, Représentante des employeurs
Scolari	Giovanni	OCST	Représentant des travailleurs
Milani	Gabriele	Unia Tessin & Moesa	Représentant des travailleurs
Cadenazzi	Dario	Unia Tessin & Moesa	Secrétaire
Cima	Igor	Unia Tessin und Moesa	Représentant des travailleurs
Peduzzi	Stefano	SIC Tessin	Représentant des travailleurs (Membre suppléant permanent)
Restuccia Martignano	Sibilla	swissstaffing	Représentante des employeurs
Marzano	Fabrizia	swissstaffing	Représentante des employeurs
Colombara	Filippo	swissstaffing	Représentant des employeurs (Membre suppléant permanent)

Activité en 2020

Décisions de contrôle prises	42
Rapports de contrôle reçus	45
Décisions notifiées	51
Peines conventionnelles prononcées	10
Recours déposés	4
Procédures clôturées	53

Remarques générales

La majorité des contrôles se sont déroulés sans grandes difficultés. La collaboration avec les entreprises était généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Nous avons néanmoins dû constater que la gestion des dossiers ainsi que des données pour un contrôle était toujours plus lacunaire. Le contrôle du temps de travail en particulier était très complexe, car il était la plupart du temps saisi sommairement de manière électronique. Les rapports de temps de travail devaient dès lors être passés en revue de manière individuelle afin par exemple de pouvoir constater si des heures supplémentaires avaient été effectuées et indemnisées en conséquence.

Les principaux manquements constatés concernaient le respect du temps de travail ainsi que le paiement des suppléments relatifs aux heures supplémentaires. Les défauts constatés ont la plupart du temps été corrigés et, lorsque cela était nécessaire, les versements rétroactifs ont été effectués. Ceci est également illustré par le nombre élevé de finalisations de procédures.

Comportement non coopératif

Il est arrivé de manière sporadique que des entreprises ne soient pas coopératives. Elles refusaient ainsi de produire les données ainsi que les documents nécessaires et n'étaient pas prêtes à corriger les erreurs évidentes. Dans ce genre de situations, les dépenses de contrôle étaient très élevées et l'outil mis à disposition des autorités d'exécution de la CCT Location de services atteignait rapidement ses limites. Fort de ces expériences, l'octroi de prolongations de délais a été traité de manière toujours plus restrictive.

Collaboration et coordination améliorées

La collaboration avec les autorités cantonales d'exécution a pu être encore améliorée. Il en va de même de la coordination de l'activité d'exécution avec les secrétariats d'application des autres branches.

Mise en œuvre

Les cas dans lesquels les CPPR se sont heurtées à des difficultés pour mettre en œuvre les décisions prises, continuent d'augmenter. De nombreuses entreprises ont de la peine à prouver, par les relevés bancaires, que les paiements rétroactifs ont été effectués, ou à effectuer rétroactivement l'annonce pour la LPP.

Les CPPR ont par ailleurs été toujours plus confrontées aux situations dans lesquelles les peines conventionnelles qui ont été prononcées ne sont pas payées, malgré deux rappels, ce qui implique d'introduire des procédures d'exécution.

Rapport d'activité – Formation continue

En 2020, le temtraining a pu de nouveau augmenter le nombre de demandes de participation financière malgré la crise liée à la pandémie du corona. Fin de 2020, le bureau de temtraining comptait neuf employés.

Du 1er janvier au 31 décembre 2020, 12'424 demandes de formation continue ont été déposées auprès de temtraining (2019 : 11'291 demandes). Le secrétariat a pu en accepter 10'221 ; le paiement a pu être effectué pour 7'836 d'entre elles. Les autres demandes n'ont encore pas pu être comptabilisées en raison du fait que les formations continues y relatives étaient encore en cours.

Les demandes accordées pour 2020 correspondent à un montant de CHF 14'136'190.- (2019 : CHF 10.34 mio). De ce montant, CHF 9'613'709.- ont été payés aux travailleurs temporaires ou aux entreprises de location de services (2019 : CHF 7.67 mio).

En 2020, 834 demandes au total ont été refusées, au motif qu'elles ne remplissaient pas les critères prévus par le règlement. Le pourcentage moyen des demandes refusées correspondait en 2020 à 7%.

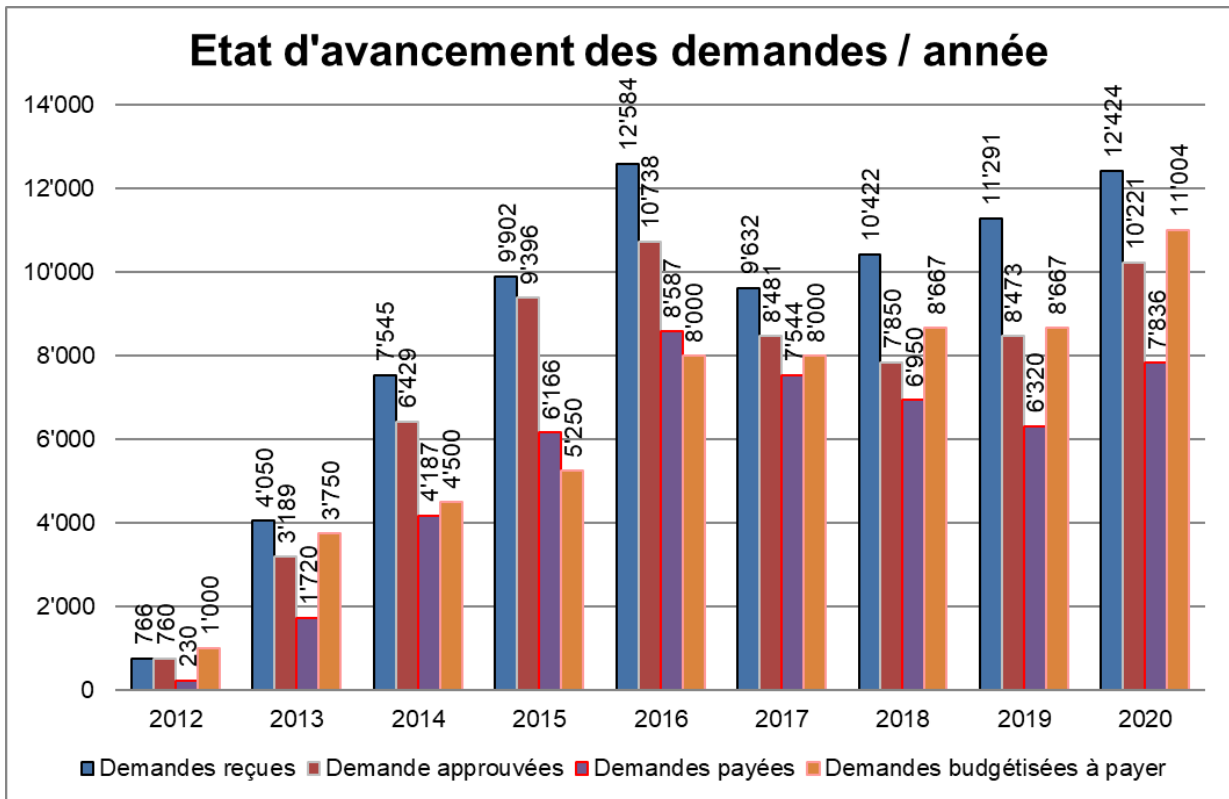
En janvier 2020, les critères d'éligibilité ont été élargis en faveur des travailleurs temporaires. Et un groupe de travail commun pour la formation continue a été créé. Ce dernier a été chargé par la CPSLS de soumettre des propositions concrètes sur la manière dont la formation continue peut être encouragée, notamment via les projets spéciaux comme par exemple "le dossier de formation continue numérique", "les conseils en matière d'orientation professionnelle " et "les bons cadeaux pour les travailleurs temporaires peu qualifiés".

En fin de l'année, des propositions concrètes ont été présentées par le groupe de travail, dont certaines ont été reprises dans les nouveaux règlements à partir du 1^{er} janvier 2021 et du 1^{er} avril 2021. En outre, deux projets pilotes sur les dossiers de formation numériques et les bons cadeaux pour les employés temporaires peu qualifiés seront lancés en 2021.

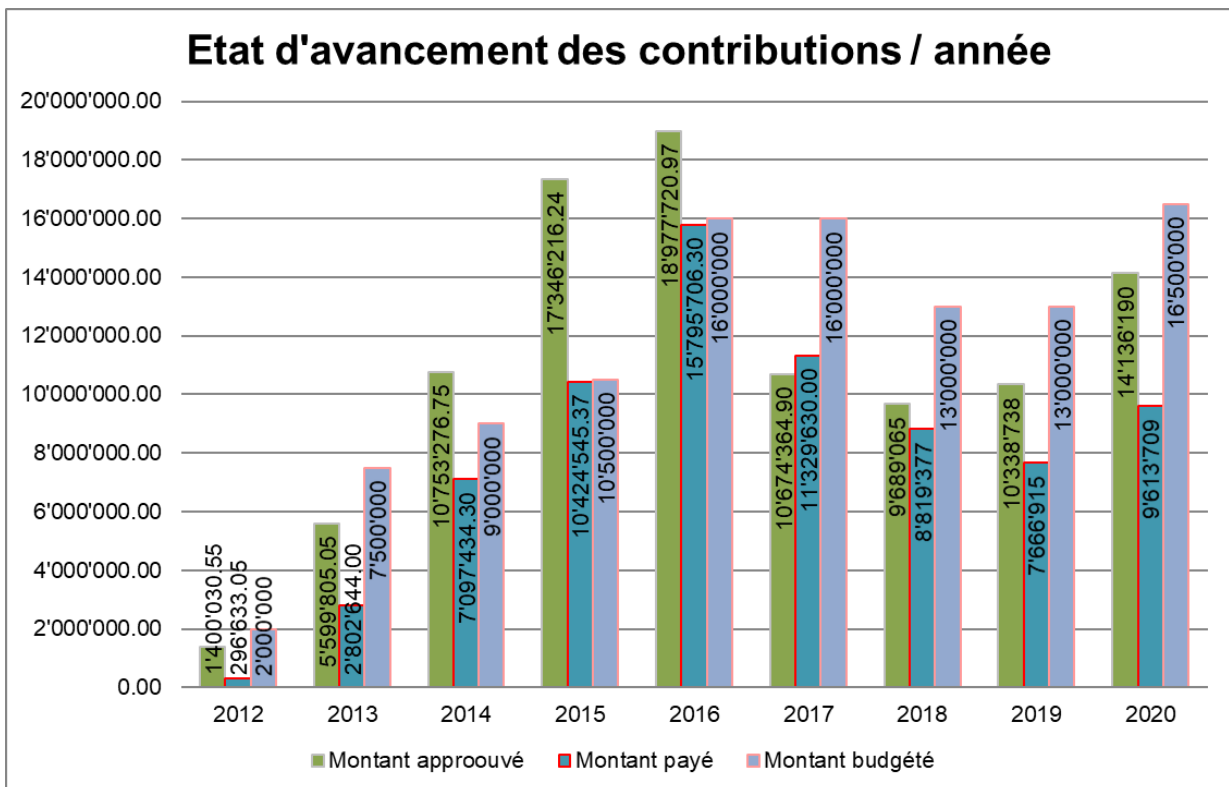
La deuxième phase du projet de numérisation a été achevée en novembre 2020, avec le lancement du nouveau portail web. La soumission entièrement numérique des demandes a été depuis lors largement utilisée.

Graphiques

Graphique 1



Graphique 2



Rapport d'activité – Tempcare

Durant l'année de référence, 596 contrats ont été traités dans le cadre de la solution de branche IJM (616 contrats l'année précédente). La masse salariale subventionnée s'est élevée à CHF 4.144 mia. (plus 3%). Un montant de 73.3% (71.2% l'année précédente) de la masse salariale déterminante pour la CCT Location de services a été assuré par la solution de branche IJM. Les subventions de primes payées ont augmenté de 3% pour s'élever à CHF16.577 mio.

Développement des années 2012 à 2019

Année	Masse salariale déterminante	Montant de la subvention	Taux de prime moyen
2012	CHF 2'285'149'217	CHF 9'140'597	2.88%
2013	CHF 2'638'541'478	CHF 10'554'166	2.79%
2014	CHF 2'781'302'992	CHF 11'125'212	2.68%
2015	CHF 2'852'321'411	CHF 11'409'286	2.60%
2016	CHF 3'097'656'738	CHF 12'390'627	2.31%
2017	CHF 3'509'916'442	CHF 14'039'666	2.37%
2018	CHF 4'034'596'678	CHF 16'138'387	2.28%
2019	CHF 4'144'475'019	CHF 16'577'900	2.46%

Le taux de prime moyen a diminué à 2.46% (2.28% l'année précédente).

62% de la masse salariale ont été assurés avec un délai d'attente de 2 jours, 16.3% avec un délai d'attente de 30 jours, 8.6% avec un délai d'attente de 7 jours et 5.8% avec un délai d'attente de 14 jours. Les autres délais d'attente – de 1, 3, 60 et 90 jours – se situent à moins de 5.0%.

Les recettes de primes ont atteint CHF 85.804 mio, en tenant compte du montant de subvention de 0.40%. Le total des paiements des assureurs s'est élevé à CHF 69.068 mio. Le taux de prestations en lien avec les primes de risques perçues s'élevait à 106% (89% l'année précédente).

Le Seco a interdit les assurances IJM différées avec primes fictives à partir du 1.1.2021. Cela a immédiatement entraîné des coûts supplémentaires pour les entreprises concernées et le financement a dû être réorganisé. En conséquence, plusieurs entreprises ont adapté leurs polices d'assurance IJM en raccourcissant la période d'attente. Dans l'ensemble, le changement a entraîné des coûts supplémentaires pour les employeurs et les employés concernés.

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'association fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services statue sur les recours déposés par les parties concernées contre :

- Des décisions de soumission
- Des décisions de constatation
- Des peines conventionnelles prononcées
- Des décisions découlant de contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle
- Des décisions concernant les demandes de prise en charge des frais de formation continue
- Des décisions concernant les demandes de prises de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la CPSLS et des CPPR (art. 39, al. 2 de la CCT Location de services).

La commission de recours se compose 2020 des personnes suivantes :

Nom	Prénom	Organisation	Fonction
Regotz	Mathias	Syna – le syndicat Vice-président, Responsable du secteur Industrie	Président jusqu'en mai 2020
Widmer	Marc	swissstaffing	Président à partir de mai 2020
Vincenzi	Decimo	swissstaffing Service juridique	Vice- Président jusqu'en mai 2020
Krattinger	Jolanta	Syna – le syndicat Responsable du service juridique	Vice- Présidente à partir de mai 2020
Vonaesch	Martin	Adecco Ressources Humaines SA Head of Legal	Représentant des employeurs
Thomas	Philip	Syndicat Unia Responsable du service juridique	Représentant des travailleurs jusqu'en décembre 2020
Dick	Regula	Syndicat Unia service juridique	Représentante des travailleurs à partir de décembre 2020
Heger	Pierre Serge	Employés Suisse	Représentant des travailleurs (membre suppléant permanent)

En 2020, en raison de la pandémie de Corona, la commission de recours n'a tenu que quatre séances ordinaires. Elle a traité les recours suivants :

Instance précédente	Objet	Statut
CPSLS, représentée par tempcontrol	Soumission à la CCT Location de services	0 décision rendue
CPRA	Contrôle paritaire	18 décisions rendues
CPRR	Contrôle paritaire	3 décisions rendues
CPRT	Contrôle paritaire	4 décisions rendues
CPSLS, représentée par temptraining	Formation continue	32 décisions rendues

2020	Recours déposés	CR - décisions	Recours admis (totalement)	Recours admis (partiellement)	Refus
CPRA	29	18	2	8	8
CPRR	4	3	1	1	1
CPRT	5	4	0	4	0
temptraining	84	32	9	0	23
Total	122	57	12	13	32

Rapport de la commission des finances

Finances

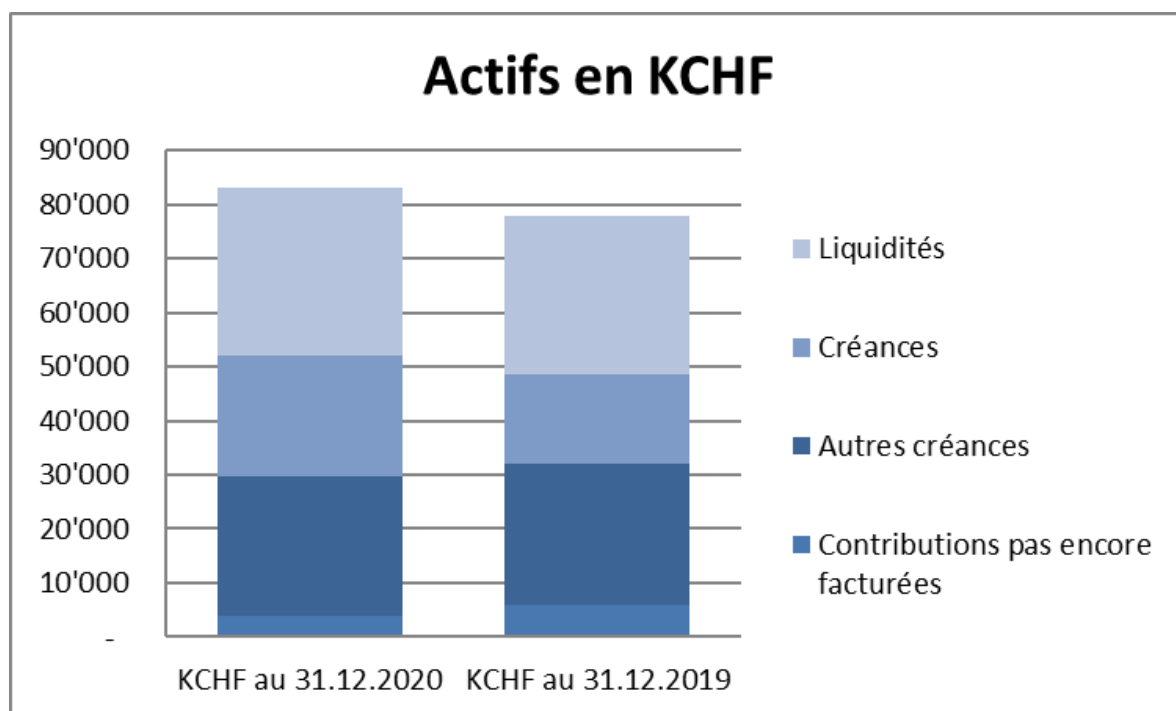
La situation financière de l'association Fonds Paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services est stable, malgré une baisse des revenus liée au corona d'environ 11,5 %. Cela signifie que la fourniture de prestations de services conformément au contrat peut être garantie dans divers scénarios.

Comme en particulier les dépenses dans le domaine de la formation continue ont été retardées en raison de la fermeture de centres de formation et que le risque de pertes sur créances irrécouvrables a augmenté, les provisions ont été augmentées d'environ 5 millions de francs au 31 décembre 2020.

Rapport financier annuel

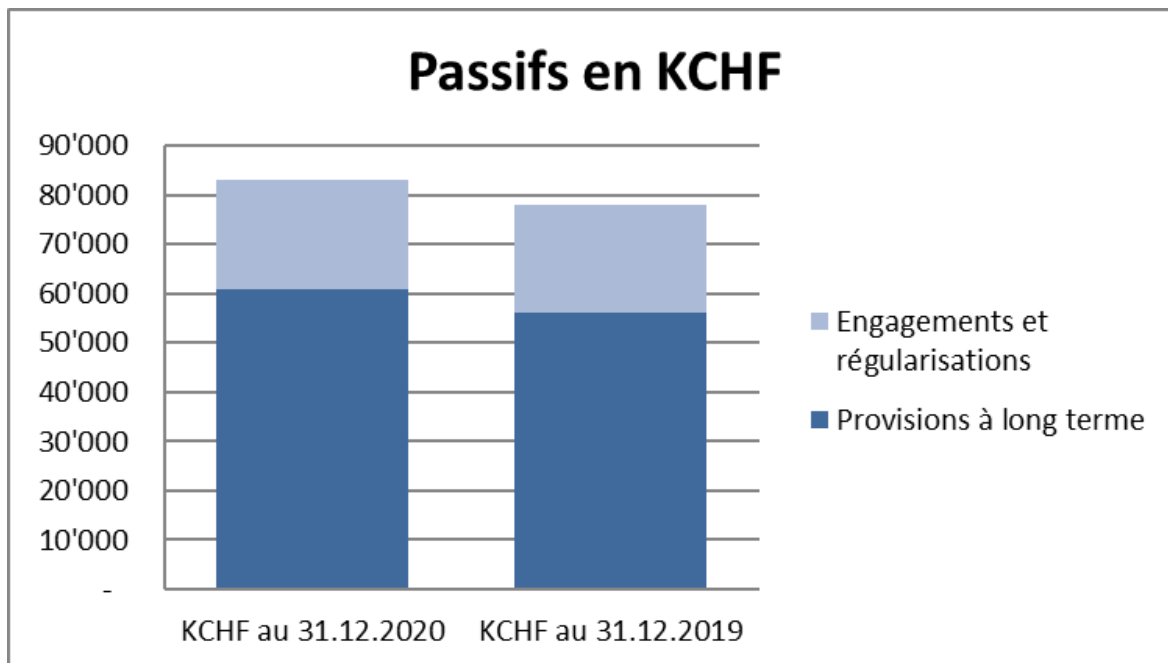
Bilan

Outre les liquidités, qui ont légèrement augmenté en 2020, les actifs comprennent les créances en cours pour les paiements au titre des contributions aux frais d'exécution, les investissements et autres créances, ainsi que les contributions pour les décomptes finaux non encore facturés en fin d'année sur la base des déclarations de salaires de l'année écoulée 2020.



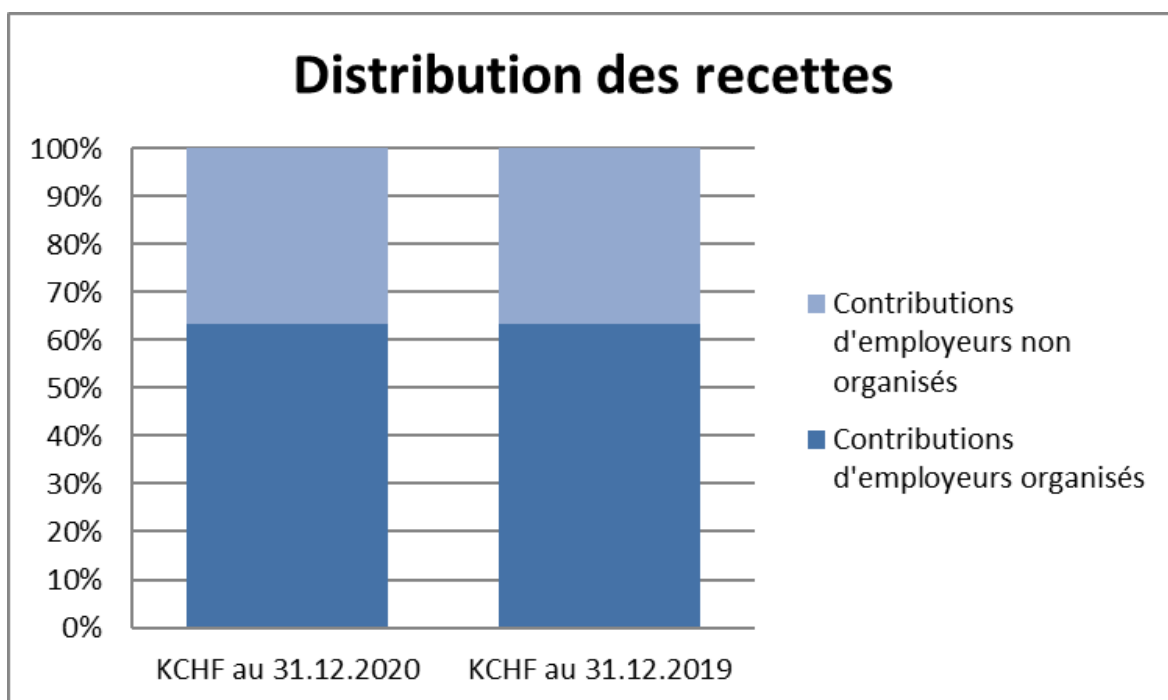
Les passifs comprennent les engagements en cours et les charges à payer pour les prestations en cours en vertu de la convention collective, qui ont légèrement augmenté, ainsi que les provisions pour les prestations à payer aux employés et employeurs soumis.

Les fonds propres ainsi que les réserves permettent à l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la location de services de continuer à remplir entièrement ses obligations même en cas de dégradation de la situation économique, qui toucherait particulièrement fort la location de services.

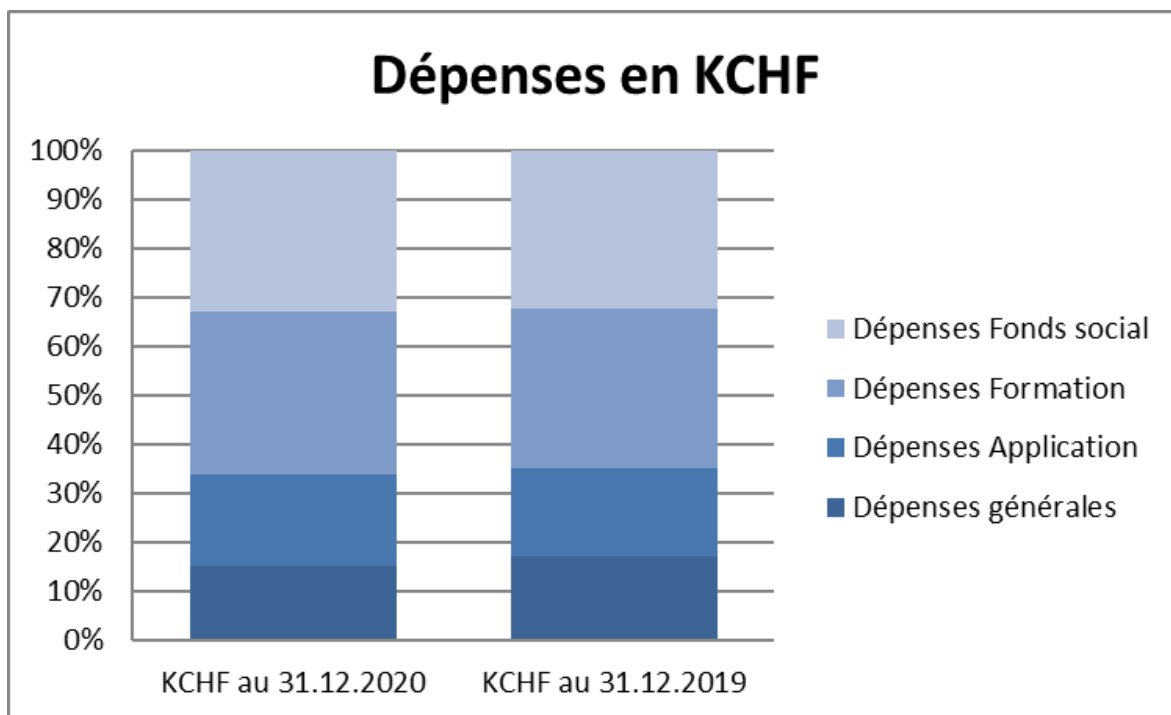


Compte d'exploitation

En 2020, en raison de la pandémie du Corona, les contributions paritaires ont diminué de 11,2 % pour atteindre un total de 50,1 millions de francs (2019 : 56,5 millions de francs). La part des employeurs organisés en 2020 est comme l'année précédente de 63 %.



Les dépenses de l'Association reflètent ses obligations contractuelles. Les dépenses de l'Association, sans baisse de recette, frais d'encaissement et formation de réserves, s'élèvent à CHF 50.1 mio.

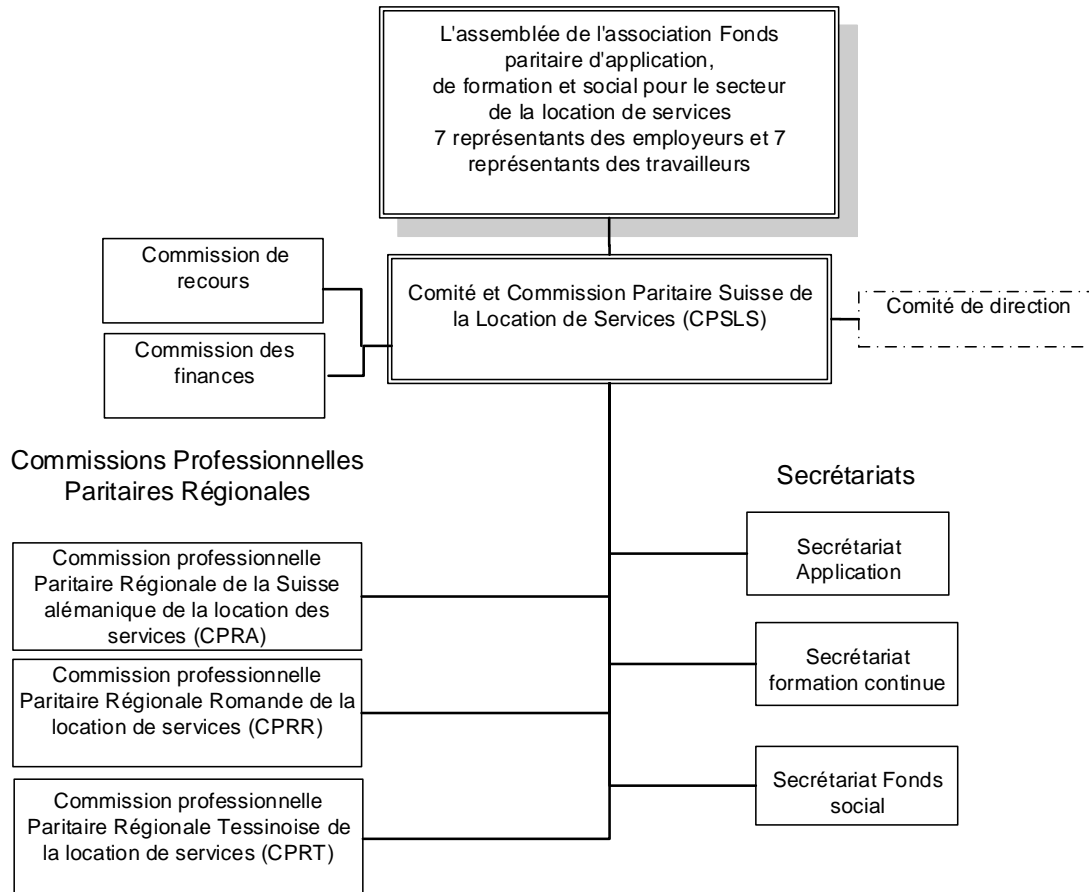


Prévisions

L'impact de la pandémie du Corona sur l'année 2021 n'est pas encore très clair. Grâce aux dispositions existantes et à la planification financière pluriannuelle de l'association, qui tient compte de divers scénarios, il est assuré que l'association disposera néanmoins, à tout moment, des liquidités nécessaires pour pouvoir remplir toutes les prestations conformément au contrat.

Annexes

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL			
BILAN AU 31 DECEMBRE	Annexe	2020	2019
ACTIFS		CHF	CHF
Liquidités		31'173'615.60	29'237'320.20
Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.1	20'962'194.36	16'658'471.64
Autres créances à court terme	3.2	26'000'291.67	26'002'791.67
Contributions non encore facturées	3.3	3'860'386.42	6'018'138.42
Régularisations	3.4	1'127'018.60	-
ACTIF CIRCULANT		83'123'506.65	77'916'721.93
ACTIF IMMOBILISE	3.5	-	-
TOTAL DU BILAN		83'123'506.65	77'916'721.93
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)	3.6	7'691'390.06	5'167'174.14
Autres dettes à court terme	3.7	279'468.40	121'330.30
Régularisations	3.8	14'133'839.02	16'509'443.16
Provisions à court terme	3.9	-	-
Total des capitaux étrangers à court terme		22'104'697.48	21'797'947.60
Provisions à long terme	3.9	61'018'809.17	56'118'774.33
Total des capitaux étrangers à long terme		61'018'809.17	56'118'774.33
CAPITAUX ETRANGERS		83'123'506.65	77'916'721.93
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		83'123'506.65	77'916'721.93

COMPTE D'EXPLOITATION		2020	2019
	Annexe	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application de travailleurs	3.10	35'127'099.41	39'552'796.36
Contributions aux frais d'application des employeurs organisés		9'557'512.43	10'753'210.83
Contributions aux frais d'application des employeurs non organisés		5'496'958.75	6'197'987.61
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs organisés		39'750.00	63'537.95
Produits des coûts de contrôle versés par les employeurs non organisés		124'904.55	23'777.20
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs organisés		433'900.05	458'093.00
Produits des peines conventionnelles versées par les employeurs non organisés		500'132.90	446'439.10
Autres charges/produits d'exploitation	3.12	72'840.20	78'695.10
Diminution des produits	3.11	-1'541'449.69	-736'260.77
TOTAL PRODUITS		49'811'648.59	56'838'276.38
Frais d'encaissement		-652'776.90	-708'946.33
Jetons de présence commissions		-234'865.06	-226'496.10
Remboursements des cotisations des membres aux employeurs organisés	3.13	-1'198'242.40	-1'269'384.00
Remboursements des cotisations des membres aux travailleurs organisés	3.13	-1'889'651.40	-2'886'625.30
Subventions aux associations d'employeurs		-969'300.00	-969'300.00
Subventions aux associations de travailleurs		-1'292'366.58	-1'292'366.58
Commission de recours - Frais de mandats		-569'194.50	-676'894.50
CPSLS - Frais de mandats		-42'649.00	-38'772.00
Autres charges de la CPSLS	3.14	-639'253.10	-1'501'742.29
TOTAL CHARGES DE GESTION		-7'488'298.94	-9'570'527.10
Contrôles relatifs au respect de la CCT	3.15	-2'450'223.31	-2'592'843.50
Contributions à d'autres commissions paritaires		-2'537'864.40	-2'244'945.09
Commissions paritaires régionales - Frais de mandats		-1'987'065.00	-1'967'679.00
Commissions paritaires régionales - Jetons de présence		-214'546.76	-283'568.16
Commissions paritaires régionales - Autres coûts		-9'628.40	-9'826.40
Variation de la provision Application		919'174.71	-459'059.24
Application - Frais de mandats		-2'623'880.00	-2'347'860.00
Autres charges d'application		-442'652.67	-393'207.85
TOTAL CHARGES D'APPLICATION		-9'346'685.83	-10'298'989.24
Contributions aux frais de formation	3.16	-9'706'124.21	-6'967'339.84
Variation de la provision Formation continue		-3'965'587.50	-8'281'123.57
Formation continue - Frais de mandats		-2'303'137.65	-2'436'928.00
Autres charges de formation continue		-494'622.27	-714'474.70
TOTAL CHARGES DE FORMATION CONTINUE		-16'469'471.63	-18'399'866.11
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	3.17	-14'747'823.80	-16'937'881.77
Constitution de provisions pour les contributions d'assurance-maladie		-1'527'407.83	-1'207'744.40
Assurance indemnité journalière maladie - Frais de mandats		-193'860.00	-253'860.00
Autres charges relatives aux contributions d'assurance-maladie		-380.00	-379.95
TOTAL CHARGES DU FONDS SOCIAL		-16'469'471.63	-18'399'866.12
RESULTAT D'EXPLOITATION		37'720.56	169'027.81
Produit financier	3.18	-37'720.56	-169'027.81
Résultat financier		-37'720.56	-169'027.81
RESULTAT DE L'EXERCICE		0.00	0.00

FLUX DE TRESORERIE	2020	2019
	CHF	CHF
Résultat de l'exercice	0.00	0.00
Amortissement des actifs immobilisés	-	-
Augmentation / (diminution) des provisions	4'900'034.84	9'357'712.41
Augmentation / (diminution) des créances résultant de livraisons et prestations	-4'303'722.72	-738'867.01
Augmentation / (diminution) des contributions non encore facturées	2'157'752.00	852'277.83
Augmentation / (diminution) des autres créances et régularisations	-1'124'518.60	-833.35
Augmentation / (diminution) des dettes résultant de livraisons et prestations	2'524'215.92	1'507'581.11
Augmentation / (diminution) autres dettes à court terme et régularisations	-2'217'466.04	-1'730'489.92
Flux financiers d'exploitation	1'936'295.40	9'247'381.07
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-	-16'000'000.00
Augmentation des actifs financiers à court terme	-	-16'000'000.00
VARIATION NETTE DES LIQUIDITES	1'936'295.40	-6'752'618.93
Justifications:		
Liquidités au 1er janvier	29'237'320.20	35'989'939.13
Liquidités au 31 décembre	31'173'615.60	29'237'320.20
Variation des liquidités	1'936'295.40	-6'752'618.93

TABLEAU RELATIF À LA VARIATION DU CAPITAL	2020	2019
	CHF	CHF
Capital libéré	-	-
Résultat de l'exercice	-	-
Capital de l'organisation à la fin de l'exercice	-	-

**Annexe du rapport financier annuel 2020
(en francs suisses)**

1. Fondements et organisation

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est une association au sens du Code civil suisse (CC).

Le but est l'application de la CCT Location de services, de la formation professionnelle initiale et continue ainsi que la promotion de la sécurité au travail et de la protection de la santé et, au moyen du fonds social, l'amélioration du versement du salaire en cas de maladie.

La présentation des comptes est conforme aux statuts qui prévoient la norme Swiss GAAP RPC 21, les prescriptions du Code des obligations (CO) ainsi que les recommandations techniques relatives à la présentation des comptes, Swiss GAAP RPC, en particulier la recommandation 21; les comptes reflètent ainsi fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

2 Principes en matière d'établissement et d'évaluation du bilan

2.1 Liquidités

Les disponibilités recouvrent les avoirs sur compte chèque postal et les avoirs en banque.

2.2 Créances résultant de livraisons et de prestations

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les débiteurs présentant un risque d'insolvabilité font l'objet d'une auto-réévaluation; un correctif forfaitaire est calculé sur le solde restant. Le correctif se fonde sur les valeurs empiriques suivantes: des échéances < à 6 mois feront l'objet d'un correctif à hauteur de 2%, entre 6-12 mois de 33,3%, plus de 12 mois de 90% et les créances au titre de la refacturation des coûts de contrôle et amendes < 12 mois de 50%.

2.3 Contributions non encore facturées

Les décomptes finaux pour contributions salariales à l'attention des employeurs qui ont été établis jusqu'à fin février de l'année qui suit le jour déterminant pour la clôture sont inscrits au bilan à la valeur nominale, sous déduction d'un correctif de valeur forfaitaire de 2%. S'agissant des décomptes finaux encore manquants au 28.2.2021, resp. 28.2.2020, il est admis que les avoirs et les créances sont équivalents et de peu d'importance, raison pour laquelle ils ne figurent pas au bilan.

2.4 Actifs immobilisés

Au 31.12.2020 et au 31.12.2019, l'association ne possède pas d'immobilisations corporelles devant être inscrites au bilan.

Étant donné que la convention collective de travail est toujours conclue pour une courte période, l'utilisation à long terme des frais de développement ne peut, par conséquent, être garantie. Les frais de développement courants ne pouvant pas être comptabilisés, ils sont donc directement imputés au résultat courant.

2.5 Contributions de formation continue approuvées mais pas encore payées

Les contributions de formation continues approuvées mais pas encore payées et qui n'ont pas encore été prescrites sont mises de côté en tant que charges à payer et produits différés. Pour les demandes dont la date de fin de cours est inférieure à 12 mois, 100 % est reporté; pour les demandes dont la date de fin de cours se situe entre 12 mois et 24 mois avant la date de fin de cours, 50% du montant approuvé est reporté; et pour les demandes dont la date de fin de cours est supérieure à 24 mois, 30% du montant approuvé est reporté.

2.6 Dépréciations d'actifs

Pour tous les actifs, il est vérifié à chaque jour déterminant pour le bilan s'il existe des signes indiquant que la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur atteignable (la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'utilisation). S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable est réduite à la valeur atteignable, la dépréciation grevant le résultat de la période. Dans les années 2020 et 2019, à l'exception de ce qui est décrit sous le point 2.2, aucune dépréciation d'actifs n'a été constatée ni comptabilisée.

2.7 Dettes et provisions

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

L'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services a été créée par les parties à la CCT, en leur nom et sur mandat des parties, afin de remplir leurs obligations contractuelles indirectes vis-à-vis des employés individuels au moyen des contributions collectées. Les fonds qui n'ont pas encore été utilisés représentent une obligation légale pour l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour la Location de services. Le fait générateur d'obligation dans le passé est la passation du contrat et la déclaration de force obligatoire de la CCT, ainsi que le transfert à l'association de tâches définies de manière contraignante dans la CCT. Comme il existe une obligation légale d'utiliser toutes les contributions collectées en stricte conformité avec les objectifs spécifiés dans la CCT, la différence entre les fonds collectés et utilisés pour les objectifs correspondants est comptabilisée comme une provision.

2.8 Impôts

Etant donné qu'il n'y a pas eu de bénéfice imposable et qu'aucun capital imposable n'est à disposition, aucune provision pour impôts n'a été constituée.

2.9 Opérations hors bilan

Aucune dette ne doit être portée au bilan.

3 NOTES COMPLEMENTAIRES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

3.1 Créances résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant de livraisons et prestations	24'955'203.32	19'356'709.50
Correctifs de valeurs individuelles	-1'736'523.57	-1'277'259.47
Correctifs de valeurs forfaitaires	-2'256'485.39	-1'420'978.39
Total	20'962'194.36	16'658'471.64

Il n'existe pas de créances à l'encontre de personnes proches.

3.2 Autres créances à court terme

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Créances résultant des retenues d'impôt à la source	291.67	291.67
Placements à court terme	26'000'000.00	26'000'000.00
Intérêts sur les placements à court terme	-	2'500.00
Total	26'000'291.67	26'002'791.67

3.3 Contributions non encore facturées

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Contributions non encore facturées d'employeurs organisés	1'825'785.33	3'897'815.54
Contributions non encore facturées d'employeurs non organisés	2'030'401.09	2'116'822.88
Contributions non encore facturées d'autres prestations	4'200.00	3'500.00
Total	3'860'386.42	6'018'138.42

3.4 Régularisations d'actifs

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Actifs des compagnies d'assurance provenant des fonds sociaux	1'127'018.60	-
Total	1'127'018.60	-

3.5 Actif immobilisé

Au 31.12.2020 comme au 31.12.2019, l'association ne possède, selon le commentaire figurant sous le point 2.4, aucun actif immobilisé.

3.6 Dettes résultant de livraisons et prestations (CCT)

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Envers des tiers	3'669'440.71	1'951'421.34
Envers de personnes proches	4'021'949.35	3'215'752.80
Total	7'691'390.06	5'167'174.14

3.7 Autres dettes à court terme

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Paiements anticipés d'employeurs	268'734.25	109'997.35
Dettes envers les assurances sociales	10'734.15	11'332.95
Total	279'468.40	121'330.30

3.8 Régularisations de passifs

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Contributions à des commission paritaires	1'061'100.00	995'522.00
Contributions de formation continue accordées mais pas encore payées	3'012'058.27	2'662'135.10
Remboursements de primes d'assurance d'indemnité journalière maladie	-	2'046'864.27
Avoirs pour décomptes finaux non encore établis envers des employeurs	3'940'018.50	2'751'065.10
Envers des personnes proches	4'346'696.00	6'579'610.90
Frais d'encaissement	394'750.35	313'273.09
Provisions pour contrôles paritaires en cours de réalisation	858'000.00	621'500.00
Autres régularisations de passifs transitoires	521'215.90	539'472.70
Total	14'133'839.02	16'509'443.16

Les régularisations de passifs transitoires "Avoirs envers des personnes proches" recouvrent notamment les remboursements pour contributions de membres, les indemnités forfaitaires aux partenaires sociaux, selon le commentaire sous le point 3.13

3.9 Provisions à court et long terme

en CHF	-	-	-	-
Provisions au 31.12.18	46'761'061.92	7'152'769.59	25'414'955.48	14'193'336.86
Constitution en 2019	-	-	-	-
Utilisation en 2019	-590'214.80	-	-	-590'214.80
Constitution en 2019	9'947'927.21	459'059.24	8'281'123.57	1'207'744.40
Provisions au 31.12.19	56'118'774.33	7'611'828.83	33'696'079.05	14'810'866.46
Dépôt en 2020	326'214.22	-	-	326'214.22
Utilisation en 2020	-919'174.71	-919'174.71	-	-
Constitution en 2020	5'492'995.33	-	3'965'587.50	1'527'407.83
Provisions au 31.12.20	61'018'809.17	6'692'654.12	37'661'666.55	16'664'488.51

Étant donné que l'association est tenue d'utiliser à bon escient toutes les contributions perçues, la différence totale entre les fonds reçus et utilisés a servi à constituer des provisions qui seront affectées à l'usage convenu.

Voir les explications sous le point 2.7

3.10 Contributions aux frais d'application de travailleurs

Le nombre total d'employés couverts par la CCT n'est pas connu. Il n'est donc pas possible de se prononcer sur les proportions exactes de salariés organisés et non organisés. Pour cette raison, le montant des contributions aux frais d'exécution des employés organisés et non organisés ne peut être indiqué.

3.11 Réduction des recettes

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Pertes sur débiteurs	-246'678.59	-181'199.35
Variation des provisions pour du croire	-1'294'771.10	-555'061.42
Total	-1'541'449.69	-736'260.77

3.12 Autres produits d'exploitation

2019 en CHF	Total	Emp. organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	14'500.00	3'300.00	11'200.00
Intérêts de retard	63'341.35	5'425.75	57'915.60
Autres produits	153.75	-	-
Total	78'695.10	8'725.75	69'115.60

2020 en CHF	Total	Emp. organisés	Emp. non organisés
Cotisations des membres	700.00		
Frais de rappel	14'800.00	3'200.00	11'600.00
Intérêts de retard	57'287.65	3'515.65	53'772.00
Autres produits	52.55	-	-
Total	72'840.20	6'715.65	65'372.00

3.13 Remboursements des cotisations des membres

Selon l'art. 26 des statuts, sous la rubrique "remboursements des cotisations des membres", en 2019 CHF 3'906'009 ont été payés au titre du remboursement de 80% des cotisations des membres aux parties contractantes (employeurs organisés: CHF 1'269'384 / travailleurs organisés: CHF 2'636'625) et les provisions réduites à hauteur de CHF 250'000. En 2020, CHF 3'770'893 ont été payés ou été facturés à l'association (employeurs organisés: CHF 1'298'242 / travailleurs organisés: CHF 2'472'651) et les provisions ont été réduites à hauteur de CHF 683'000.

Cf. également les commentaires sous le point 3.20

3.14 Autres dépenses de la CPSLS

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Frais des commissions	-42'651.17	-37'152.65
Frais administratifs CPSLS	-166'829.35	-200'189.79
Frais site internet	-111'789.00	-144'898.40
Frais du projet Equal Minimum Pay - banque de données	-317'983.58	-1'119'501.45
Total	-639'253.10	-1'501'742.29

3.15 Contrôles du respect de la CCT

En 2019, les réserves pour les contrôles en cours concernant la comptabilité des salaires ont augmenté de CHF 434'500 pour s'élever nouvellement à CHF 621'500.

En 2020, les réserves pour les contrôles en cours concernant la comptabilité des salaires ont augmenté, passant de CHF 236'500 à nouvellement CHF 858'000.

3.16 Contributions aux frais de formation

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Contributions aux frais de formations payées et retenues à la source	-9'407'685.02	-7'481'934.42
Remboursement de contributions versées au titre de la formation continue	51'483.98	11'654.50
dont contributions déjà accordées l'année précédente	2'662'135.10	3'165'075.18
Contributions aux frais de formations accordées mais toujours en cours	-3'012'058.27	-2'662'135.10
Total	-9'706'124.21	-6'967'339.84

3.17 Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie		
en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2016		
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2017		
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2018	-677'955.35	-590'214.80
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2019	-1'078'427.65	-16'937'881.77
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie pour 2020	-14'747'823.80	-16'937'881.77
Dissolution de provisions utilisées	1'756'383.00	590'214.80
Total	-14'747'823.80	-33'875'763.54

3.18 Résultat financier

en CHF	31.12.2020	31.12.2019
Revenu d'intérêts	13'030.55	7'291.70
Taux d'intérêt négatif	-50'751.11	-176'319.51
Total	-37'720.56	-169'027.81

3.19 Garanties et actifs mis en gage

Aucune garantie n'a été accordée et aucun actif n'a été mis en gage.

3.20 Personnes et sociétés proches

Les avoirs et engagements envers des personnes proches figurant au bilan concernent les membres des associations de swissstaffing, Unia, Syna, SEC Suisse et Employés Suisse.

Les prestations de l'association dans les domaines Dépenses générales, Application et Formation continue sont fournies par ses membres Unia et swissstaffing conformément aux conventions de prestations signées. Les coûts qui en résultant pour Unia et swissstaffing de CHF 7'943'319 (en 2019, CHF 8'512'342) sont indemnisés sur la base des coûts totaux effectifs.

Par ailleurs, l'assemblée de l'association a décidé de verser les indemnités suivantes, qui ont été payées ou provisionnées dans la clôture 2020 resp. 2019:

	Clôture 2020	Clôture 2019
Remboursement des cotisations de membres de l'association	CHF 3'087'894	CHF 4'156'009
Indemnité forfaitaire aux parties contractantes	CHF 2'261'667	CHF 2'261'667

4. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la date de clôture qui auraient dû être pris en compte dans les comptes de 2020 ou 2019.

5. Autres données selon Swiss GAAP FER 21

Dans le domaine de tremptaining, il y a eu un cas de fraude en 2016. Le montant du délit n'est pas encore connu au moment du bilan annuel. En 2018 à 2020, un montant de CHF 78'508 de la somme délictuelle a été remboursé.

Étant donné qu'il n'y a eu aucune récolte de fonds et que l'Association a transmis ses activités administratives sur la base des coûts effectifs, il a été renoncé à l'établissement d'un décompte séparé des coûts pour la récolte de fonds, le personnel, les frais de voyage et de représentation, les dépenses de matériel, le frais d'entretien et les amortissements, étant donné que ces frais sont compris dans les coûts effectifs totaux de l'Association.

Les indemnités prévues dans le règlement pour les membres des organes dirigeants, l'indemnisation annuelle, les jetons de présence ainsi que les indemnités frais sont payés. En 2020, ces frais ont représenté CHF 125'153, en 2019 ils représentaient CHF 98'761.